

# Rapport annuel **2022**



CONSEILS  
DE QUARTIER

## Notre-Dame-des-Laurentides



**RAPPORT ANNUEL 2022**

**CONSEIL DE QUARTIER  
DE NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES**



**CONSEIL  
DE QUARTIER**  

---

**NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES**

**05 mars 2023**

## TABLE DES MATIÈRES

1. Mot de la présidente	3
2. Composition du conseil d'administration en 2022	4
3. Limites du quartier	5
4. Assemblées du conseil de quartier	6
5. Consultations publiques	7
6. Informations et activités en 2022	12
7. Plan d'action 2022-2023	22
8. Conclusion	22
9. Bilan et états financiers au 31 décembre 2022	23
ANNEXE	27

## 1. MOT DE LA PRÉSIDENTE

Voici le rapport annuel du conseil de quartier Notre-Dame-des-Laurentides (CQNDL) pour l'année 2022. On y résume les activités et les échanges d'informations tenus lors des assemblées mensuelles et spéciales.

Le quartier Notre-Dame-des-Laurentides compte plus de 16 000 citoyen.ne.s, soit 20 % de la population de l'arrondissement de Charlesbourg et 3 % de la population de la Ville de Québec. On y dénombre environ 6 500 ménages, dont 85 % de propriétaires et 75 % de maisons unifamiliales tenant lieu de résidence.

Le quartier fait partie de l'arrondissement de Charlesbourg, qui a adressé trois demandes d'opinion à notre Conseil de quartier durant l'année 2022. Ce rapport vous les présente.

Les restrictions sanitaires imposées à cause de la pandémie de coronavirus COVID-19 et de ses variants a obligé la tenue en mode virtuel des quatre premières assemblées de l'année. Les assemblées suivantes se sont faites en mode présentiel. On attend encore un assouplissement permettant les deux modes, présentiel et virtuel simultanément. Les procès-verbaux et les comptes rendus sont tous disponibles sur le site internet de la Ville (voir l'adresse à la page suivante).

Soulignons que les administrateur.trice.s du Conseil font du bénévolat en offrant de leur temps et de leur énergie. Le but premier de leur mandat est d'informer les représentant.e.s de la Ville des préoccupations et des souhaits de leurs concitoyen.ne.s : la préservation de l'environnement naturel, l'amélioration du réseau de transport en commun, de même que la sécurité routière et piétonnière.

Notre conseiller municipal du district des Monts, M. Éric Ralph Mercier, nous a accompagné aux séances et a fait le lien avec le conseil d'arrondissement de Charlesbourg en tant que conseiller municipal du district des Monts.

Les conseiller.ère.s en consultations publiques de la Ville nous apportent une aide précieuse. Il en est de même pour M<sup>me</sup> Kathleen Breault, notre secrétaire de soutien. Enfin, le Conseil de quartier reçoit régulièrement des informations de la part du Regroupement des Conseils de quartier de la Ville de Québec.

J'aimerais remercier toutes les personnes du quartier qui se dévouent pour la cause citoyenne. Sans vous, le quartier ne serait pas aussi vivant et attrayant!

Sarah Demers,  
Présidente

## 2. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2022

- Mme Sarah Demers**, administratrice élue, vice-présidente élue (janvier à mars 2022),  
présidente élue (avril à décembre 2022);
- Mme Marie-Claude Martel**, administratrice cooptée (janvier à mars 2022),  
administratrice et vice-présidente élue (avril à décembre 2022);
- Mme Mélanie Guilmette**, administratrice élue, trésorière élue (janvier à décembre 2022);
- M. Michel Lambert**, administrateur élu, président élu (janvier à mars 2022),  
secrétaire élu (avril à décembre 2022);
- M. Pierre Bégin**, administrateur élu, secrétaire élu (janvier à mars 2022);
- M. Denis Demers**, administrateur élu (janvier à décembre 2022);
- Mme Marianne Métivier**, administratrice élue (janvier à décembre 2022).

M. Éric Ralph Mercier, conseiller municipal du district électoral des Monts, a siégé au conseil de quartier sans droit de vote.

M. Ernesto Salvador Cobos, conseiller en consultations publiques à la Ville de Québec, a assuré le soutien technique et informatif auprès du conseil d'administration.

M<sup>me</sup> Kathleen Breault, en tant que secrétaire de soutien, a assumé la rédaction des procès-verbaux et autres rapports des réunions du conseil d'administration. Elle a été remplacée par madame Geneviève Bernier de mai à octobre.

\* \* \*

### Adresses Internet utiles (enfoncer la touche Ctrl et cliquer sur le lien)

📄 Site de la ville de Québec : <https://www.ville.quebec.qc.ca/>

📄 Site du conseil d'arrondissement de Charlesbourg :  
<https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/gouvernance/conseils-arrondissement/charlesbourg/index.aspx>

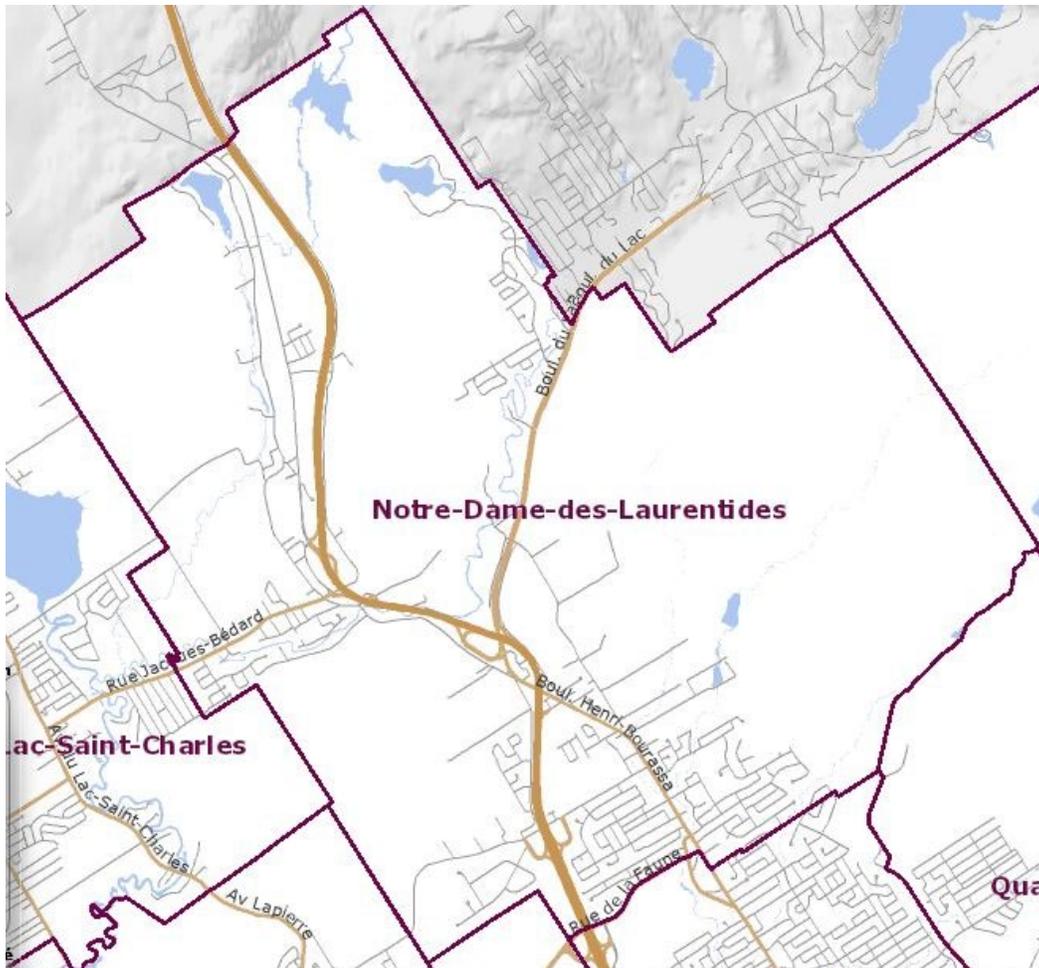
📄 Site du conseil de quartier Notre-Dame-des-Laurentides : voir les onglets Procès-verbaux et Documents pour lire les rapports de réunions.  
[https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/conseils\\_quartier/notredamelaurentides/index.aspx](https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/conseils_quartier/notredamelaurentides/index.aspx)

✉ Adresse de courriel du conseil de quartier Notre-Dame-des-Laurentides :  
[Conseilquartier.notre-dame-des-laurentides@ville.quebec.qc.ca](mailto:Conseilquartier.notre-dame-des-laurentides@ville.quebec.qc.ca)

\* \* \*

### 3. LIMITES DU QUARTIER

Le territoire du quartier Notre-Dame-des-Laurentides forme le plus grand en superficie parmi les six quartiers de l'arrondissement de Charlesbourg. Il est illustré par la carte ci-dessous :



Le quartier est limité :

Au nord-ouest : par les lacs Clément et Fortier à la limite sud de la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury;

Au nord-est : par la limite avec la municipalité du Lac-Beauport;

À l'ouest : par les limites avec les quartiers Lac-Saint-Charles et Saint-Émile;

À l'est : par la rivière des Roches et les quartiers Laurentides et Bourg-Royal;

Au sud : par la rue de la Faune et les quartiers Neufchâtel-Est/Lebourgneuf et Orsainville.

Traversé du sud au nord par l'autoroute Laurentienne (73), six quartiers voisins l'entourent. Voir aussi la carte en annexe.

#### 4. ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE QUARTIER

<b>Séances du Conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides en 2022</b>	
18 janvier 2022	21 et 28 juin 2022
15 février 2022	20 septembre 2022
15 mars 2022	18 octobre 2022
19 avril 2022 AGA	15 novembre 2022
17 mai 2022	20 décembre 2022

\*AGA : Assemblée générale annuelle

#### Notes :

- Les assemblées de janvier à avril ont été tenues en visioconférence.
- Le 19 avril a été tenue l'assemblée générale annuelle.
- L'assemblée du 28 juin était une assemblée spéciale en visioconférence pour discuter de la fête de quartier estivale du mois d'août.
- Les assemblées du 21 juin et du 15 novembre n'ont pas eu le quorum réglementaire et sont alors considérées comme des réunions de travail dont on écrit un compte rendu et non un procès-verbal.

## 5. CONSULTATIONS PUBLIQUES

Au cours de 2022, trois demandes d'opinion ont été adressées aux membres du Conseil de quartier par le conseil d'arrondissement de Charlesbourg, afin de connaître l'avis des administrateur.trice.s et des citoyen.ne.s sur des projets de modification à la réglementation sur l'urbanisme.

À propos, qu'est-ce qu'une demande d'opinion? Au cours de l'assemblée mensuelle du Conseil un.e conseiller.ère en urbanisme de la Ville de Québec est désigné.e pour venir expliquer le nouveau règlement municipal proposé. Cette personne utilise des tableaux, des cartes et des textes pour la présentation et elle répond ensuite aux questions des citoyens présents. Le conseiller municipal peut y ajouter des explications supplémentaires.

En période de confinement, les informations sont disponibles sur le site Internet de la ville de Québec et les commentaires et les questions des citoyens peuvent être préalablement transmis grâce à un lien internet. Par la suite les membres du conseil d'administration donnent leur avis selon les commentaires émis par les citoyens.ne.s. Un conseil de quartier n'a pas de pouvoir exécutif. Le conseil d'arrondissement prend note des avis et décide des actions à prendre devant le conseil exécutif de la Ville.

\*\*\*

### Première demande d'opinion le 15 mars 2022

Demande d'opinion au Conseil de quartier  
sur le Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de  
Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à la zone 41138Ha,  
R.C.A.4V.Q. 206 dans le quartier Notre-Dame-des-Laurentides, district  
des Monts.

#### **Consultation publique**

Assemblée tenue le 15 mars 2022 en visioconférence.

Trois citoyens ont assisté à cette assemblée.

#### **Objet de la demande :**

Ce règlement modifie le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme afin de prohiber la création de nouveaux accès aux véhicules par la rue de la Faune pour desservir les lots situés dans la zone 41138Ha. La zone concernée est située approximativement au nord de la rue de la Faune, à l'ouest de l'avenue du Zoo, au sud de la rue Phydime-Deschênes et à l'est de la rue Charles-Frémont.

La zone 41138Ha est composée de 21 lots résidentiels construits. La majorité d'entre eux sont des lots transversaux, c'est-à-dire qu'ils sont bordés par deux rues, la rue Phydime-Deschênes au nord et la rue de la Faune au sud. Tous les lots de la zone ont un accès du

côté de la rue Phydime-Deschênes. Aucun accès du côté de la rue de la Faune n'est existant. Une servitude de nonaccès à la rue de la Faune en faveur du ministère des Transports du Québec (MTQ) est présente sur plusieurs terrains de la zone.

Une piste cyclable vient d'être aménagée du côté nord de la rue de la Faune. Afin de maximiser la sécurité des usagers, il n'est pas souhaité que cette piste soit entrecoupée par d'éventuels accès aux terrains de la zone 41138Ha.

Le conseil de quartier a reçu le mandat d'émettre une recommandation au conseil d'arrondissement de Charlesbourg (demande d'opinion) en vertu de la *Charte de la Ville de Québec*.

Le projet de règlement R.C.A.4V.Q. 206 ne contient pas des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

**Recommandation du conseil de quartier :**

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu unanimement de recommander au conseil d'arrondissement de Charlesbourg d'adopter le projet de modification au *Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement la zone 41138Ha*, R.C.A.4V.Q. 206 (accès aux lots rue de la Faune, quartier Notre-Dame-des-Laurentides , district des Monts), tel que présenté ce mardi 15 mars 2022.

NOTE : Actuellement, une servitude de nonaccès à la rue de la Faune en faveur du ministère des Transports du Québec (MTQ) est présente sur plusieurs terrains de la zone. Par souci de transparence, la Ville propose d'inscrire cette interdiction sur la grille de zonage. Le projet de modification réglementaire cherche à rendre cette interdiction plus transparente pour tous les résidents de la zone. Concernant une clôture, cette demande est liée au projet d'aménagement de la piste cyclo piétonne et non à la modification réglementaire proposée ce soir. Un citoyen souhaitait l'aménagement d'une clôture entre la piste et les terrains concernés. Toutefois, la Ville a prévu dans ce cas des aménagements paysagers.

Concernant la consultation aux citoyens en lien avec l'aménagement de la piste cyclo piétonne, effectivement les résidents concernés ont été convoqués en 2021 à une consultation préalable à la construction de la piste. Ce sujet a aussi été abordé lors d'une séance d'information qui a eu lieu en 2021 concernant la construction de deux écoles sur les terrains du site de l'ancien Jardin zoologique. Concernant le droit des citoyens de demander à la Ville l'aménagement d'une clôture, il faudra faire des vérifications. Toutefois, les citoyens ont le droit d'aménager une clôture sur leur terrain s'ils le souhaitent. Enfin par rapport aux lots divisés, il faut se rappeler qu'absolument tous les lots de la zone concernée ont un accès du côté de la rue Phydime-Deschênes.

## Deuxième demande d'opinion le 18 octobre 2022

### Demande d'opinion au Conseil de quartier sur le Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à la zone 41016Hd, R.C.A.4V.Q. 213 dans le quartier Notre-Dame-des-Laurentides, district des Monts.

#### Consultation publique

Assemblée tenue le 18 octobre 2022.

Dix-neuf citoyens ont assisté à cette assemblée.

#### Objet de la demande :

Le projet de modification réglementaire vise à harmoniser les normes d'implantation d'un bâtiment principal avec l'implantation des bâtiments existants dans la zone 41016Hd. Le règlement en vigueur prescrit des normes d'implantation qui ne sont pas adaptées à l'implantation des bâtiments existants dans la zone, rendant ainsi plusieurs bâtiments dérogatoires protégés.

La zone visée est délimitée à l'est par la municipalité de Lac-Beauport et par la zone 41023Ha au sud-ouest. Cette zone est traversée par la rue de Sion, la rue Josée et la rue de Champéry.

On modifiera la grille de la zone 41016Hd pour le bâtiment principal comme suit :

- Réduire la marge avant de 4 mètres à 2,2 mètres;
- Réduire la marge latérale de 2 mètres à 1,2 mètre;
- Réduire les marges combinées de 6 mètres à 5 mètres.

Le conseil de quartier a reçu le mandat d'émettre une recommandation au conseil d'arrondissement de Charlesbourg (demande d'opinion) en vertu de la *Charte de la Ville de Québec*. Le projet de règlement R.C.A.4V.Q. 213 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire

#### Recommandation du conseil de quartier :

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LE CONSEIL DE QUARTIER DE NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG D'ADOPTER LE PROJET DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG SUR L'URBANISME RELATIVEMENT À LA ZONE 41016HD, R.C.A.4V.Q. 213 - (RUES DE CHAMPÉRY, JOSÉE ET DE SION) DANS LE QUARTIER NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES, DISTRICT DES MONTS, TEL QUE PRÉSENTÉ CE 18 OCTOBRE 2022.

NOTES : Concernant la propriété, sa valeur est liée aux travaux et aux aménagements faits sur celle-ci. Si on n'effectue pas de travaux supplémentaires, il n'y aura pas de modification à sa valeur. Les citoyens concernés par ce règlement n'ont rien à faire de particulier.

La modification réglementaire vise à éviter toute sorte de contournement des règles en rendant conformes les bâtiments existants dans la zone. Concernant le pourcentage des propriétés qui ne sont pas conformes actuellement, étant donné la nouvelle modification réglementaire, elles deviendront dérogatoires protégées après ce processus.

\*\*\*

### Troisième demande d'opinion le 18 octobre 2022

Demande d'opinion au Conseil de quartier  
sur le Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de  
Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à la zone 41119Ha,  
R.C.A.4V.Q. 214 dans le quartier Notre-Dame-des-Laurentides, , district  
des Monts.

#### **Consultation publique**

Assemblée tenue le 18 octobre 2022.

Dix-neuf citoyens ont assisté à cette assemblée.

#### **Objet de la demande :**

Le secteur concerné est situé dans l'arrondissement de Charlesbourg, quartier de Notre-Dame-des-Laurentides, zone 41119Ha, au sud de la rue George-Muir, à l'est de l'autoroute Laurentienne, au nord de la rue Françoise-Encelin et à l'ouest de la rue Isabelle-Doucinet.

Le projet de modification réglementaire vise à harmoniser les normes d'implantation d'un bâtiment principal avec l'implantation des bâtiments existants dans la zone 41119Ha. Le règlement en vigueur prescrit des normes d'implantation qui ne sont pas adaptées à l'implantation des bâtiments existants dans la zone, rendant ainsi plusieurs bâtiments dérogatoires protégés.

Les modifications à la grille de la zone 41119Ha sont les suivantes :

Pour un bâtiment isolé,

- Réduire la marge latérale de 1,5 mètre à 0 mètre;

- Réduire les marges combinées de 5,5 mètres à 4 mètres.
- Retirer l'article 361 – Marges et cours latérales d'un bâtiment isolé du groupe H1 logement.

Le conseil de quartier a reçu le mandat d'émettre une recommandation au conseil d'arrondissement de Charlesbourg (demande d'opinion) en vertu de la *Charte de la Ville de Québec*. Le projet de règlement R.C.A.4V.Q. 214 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

**Recommandation du conseil de quartier :**

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu unanimement de recommander au conseil d'arrondissement de Charlesbourg d'adopter le projet de modification au *Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à la zone 41119Ha*, R.C.A.4V.Q. 214 - (Secteur des rues Françoise-Encelin, Isabelle-Doucinet, Ovila-Rhéaume, Prénouveau et Saint-Amour), dans le quartier de Notre-Dame-des-Laurentides, district des Monts), tel que présenté ce 18 octobre 2022.

NOTE :

La modification présentée concerne uniquement les bâtiments principaux. En ce qui concerne la marge pour les bâtiments accessoires, elle est de 50 centimètres au moins quand le bâtiment est attaché.

La réglementation de l'ancienne Ville de Charlesbourg considère la ligne du bord du toit des maisons comme la ligne à considérer pour établir les marges latérales. Aujourd'hui, le règlement proposé signale que la ligne à considérer pour établir ces marges est le mur de la maison et non pas le bord du toit. Cela fait en sorte qu'avec cette modification il sera possible de construire un deuxième étage en suivant la ligne du mur et non pas le bord du toit. Ce nouveau règlement pourrait ainsi faciliter la construction d'un deuxième étage pour les maisons se situant dans la zone

## **6. INFORMATIONS ET ACTIVITÉS EN 2022**

Dans ce chapitre, on résume mois par mois les activités du Conseil durant l'année 2022 : les informations échangées entre les citoyens.ne.s et la Ville, les demandes faites à la Ville et les appuis donnés à différentes causes.

### **JANVIER 2022**

Par suite de plaintes de citoyens, le conseil de quartier a présenté une résolution par laquelle on demandait à la Ville de considérer la possibilité de trouver du stationnement d'appoint pour les automobilistes lors des opérations de déneigement. On pourrait considérer le stationnement du centre communautaire Bon-Pasteur, ceux des centres de loisirs ou d'autres lieux publics.

On a reçu un courriel de la part de M. Michel Lagacé de la Table de quartier d'Orsainville qui nous remercie de notre appui pour la sauvegarde de la serre de l'ancien jardin zoologique, tentative faite de façon intensive tout le long de l'année 2021. Malheureusement les autorités politiques sollicitées n'ont pas donné leur appui à cette cause. Il en résulte une démolition d'un édifice remarquable par sa conception.

On a demandé à la Ville de promouvoir davantage la publicité des conseils de quartier afin de favoriser la pose de candidatures à leur conseil d'administration.

### **FÉVRIER 2022**

Un membre de la Corporation du développement solidaire de Charlesbourg (CDC) a présenté un projet de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, projet nommé Charlesbourg Communauté Solidaire, en partenariat avec le Patro de Charlesbourg, le CIUSSS de la Capitale-Nationale, la Maison de la famille de Charlesbourg et des citoyens.

Sept enjeux majeurs en sont ressortis : s'alimenter, s'intégrer socialement et avoir accès à de l'aide psycho-sociale, se déplacer, se vêtir et avoir accès à des ressources matérielles, se loger, favoriser l'éducation et le vivre ensemble. Il en découle des éléments transversaux : favoriser les échanges pour que l'information sur les services existants circule mieux auprès des citoyens, soutenir et faciliter l'accès au transport, organiser des activités rassembleuses et sensibiliser la population pour lutter contre les préjugés et la discrimination.

Autre sujet : M<sup>me</sup> Julie Bizier a informé le conseil de quartier que le groupe Parents-Secours veut organiser un événement familial et rassembleur de type pique-nique au mois de juin afin de mieux faire connaître le groupe à la population du secteur et promouvoir ce qu'est l'initiative Parents-Secours auprès des jeunes. Elle a partagé l'origine et la raison d'être du groupe Parents-Secours de même que des statistiques pour l'arrondissement de Charlesbourg.

On mentionne que la ville de Québec est la seule ville qui demande des frais pour effectuer la vérification des ménages qui désirent devenir foyers d'accueil. On a discuté des pré-requis (surtout l'absence d'antécédents criminels) pour devenir un foyer refuge et des moyens de répertorier ces foyers.

M<sup>me</sup> Julie Bizier a indiqué que le groupe a pu faire de la promotion dans les camps de jour l'été dernier et qu'il travaille à pouvoir en faire dans les écoles. Le groupe Parents-Secours pourrait peut-être également tenir un kiosque à la Fête des loisirs NDJ en août prochain.

Voici un lien internet sur le sujet : [Page Facebook du groupe Parents-Secours Charlesbourg](#)  
Aussi pour plus de détails sur l'organisme: [/https://www.parentssecours.ca/](https://www.parentssecours.ca/)

Le déneigement : une séance d'information sur la Politique de viabilité hivernale spécialement destinée à l'intention des membres des conseils de quartier a eu lieu le 17 février dans le but de vulgariser cette nouvelle politique et les résultats des tests qui ont été fait dans les dernières années.

Les membres de l'assemblée discutent des défis par rapport aux procédures de déneigement selon les rues et les populations (familles, aîné.e.s, etc.) qui y habitent.

Le conseiller municipal a dit que les panneaux lumineux supplémentaires achetés par la Ville pour indiquer les interdictions de stationnement pourront être des panneaux de remplacement ou des panneaux additionnels. Normalement une consultation citoyenne est tenue pour implanter de nouveaux panneaux.

Voici une réponse de la Ville à une citoyenne qui s'interrogeait sur les conditions de stationnement dans les rues en période hivernale :

*« Nous avons pris connaissance de votre demande portant sur la possibilité de modifier les conditions de stationnement en période hivernale dans les rues Saint-Amour, Isabelle-Doucinet et Drôme pour faciliter l'entretien et le déneigement de la chaussée.*

*Sachez que la Ville est très sensible aux préoccupations de ses citoyens en matière de stationnement et d'entretien des voies de circulation. En effet, il s'agit de deux services essentiels qui répondent aux besoins bien exprimés de la population. Nos processus pour interdire le stationnement lors du déblaiement et de l'entretien de la chaussée sont bien établis. Ainsi, pour que la Ville modifie sa réglementation, il faut que le stationnement pose un enjeu majeur de manœuvre pour les opérateurs des véhicules de déneigement et ce, de manière récurrente. Un tel problème n'a pas encore été identifié ni documenté par nos équipes dédiées à l'entretien de la chaussée de votre secteur.*

*Considérant l'impact qu'une interdiction de stationner peut avoir sur les résidents de votre rue, nous ne pourrions donner suite favorablement à votre demande dans l'immédiat. Soyez toutefois assuré que nous avons partagé votre demande à nos équipes de déneigement. Elles pourront assurer une vigie de votre rue et au besoin, nous transmettre des recommandations. La collaboration des citoyens fait la différence.*

*Afin de faciliter le travail de nos déneigeurs, quelques consignes simples s'appliquent en tout temps lors de la période hivernale. La règle d'or : libérez votre rue. En laissant la*

*chaussée dégagée, vous permettez à la machinerie de passer aisément et ainsi bien retirer la neige accumulée :*

- Stationnez votre véhicule en priorité dans votre entrée;*
  - Évitez les vis-à-vis avec un autre véhicule dans la rue (lorsque le stationnement est permis);*
  - Stationnez-vous d'un seul côté de la rue (lorsque le stationnement est permis);*
  - Placez vos bacs et poubelles dans votre entrée plutôt que sur le trottoir ou dans la rue.*
- Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à l'amélioration des services en matière de transport à la Ville de Québec. N'hésitez pas à partager ces renseignements à votre voisinage, car une rue bien dégagée est une rue bien déneigée.*
- Nous vous informons que le traitement de cette demande est complété. »*

Le conseil énumère quatre préoccupations dans le quartier:

- En matière de sécurité routière, l'intersection du boulevard Henri-Bourassa et de l'avenue de la Rivière-Jaune est considérée très dangereuse et préoccupe le Conseil depuis plusieurs années.
- Également en matière de sécurité routière, la vitesse est problématique sur la rue Jacques-Bédard, notamment devant l'école primaire Le Boisé 1.
- En matière de transport en commun, on souhaite que le service Flexibus puisse s'implanter sous peu (en prenant néanmoins en compte le contexte des difficultés actuelles d'approvisionnement des véhicules).
- En matière de loisirs, on réitère le souhait d'une piscine intérieure dans le quartier, considérant le nombre croissant de jeunes familles dans le secteur et le fait que les familles doivent se déplacer vers d'autres quartiers éloignés.

On a transmis notre préoccupation de la coupe d'arbres faite au Parc Notre-Dame-des-Laurentides privant les citoyens et notamment les enfants d'espaces ombragés. On suggère l'installation d'une structure en bois comme un petit pavillon ou une ombrière.

## **MARS 2022**

Une demande d'opinion fut adressée au conseil de quartier sur le projet de modification réglementaire pour l'interdiction de création de nouveaux accès aux véhicules par la rue de la Faune pour desservir les lots situés dans la zone 41138Ha. (Voir page 7 pour les détails).

On a appris que le service FlexiBus du RTC entrerait en service en mars. Les membres du Conseil suivront l'évolution de ce service au cours des prochains mois.

Une administratrice du conseil participera à une rencontre avec les responsables de la Fête de quartier des loisirs NDL au début d'avril afin de déterminer les activités qui auront lieu.

On obtiendra bientôt de nouvelles informations par rapport aux possibilités d'affichage et de promotion de l'événement.

On a souligné qu'il est important de recruter de nouveaux membres pour les prochaines élections au conseil d'administration. Il y a possibilité de remplir un formulaire en ligne ou de l'imprimer et de le renvoyer à la Ville par courriel une fois toutes les signatures recueillies. Des dépliants sont distribués par la Ville pour annoncer ces élections

On a appris que 45 personnes ont participé à la séance d'information sur la Politique de viabilité hivernale du 17 février. De nombreuses statistiques ont été présentées :

- Budget annuel de près de 65,6 M\$
- Précipitations annuelles de 300 cm par année
- Près de 2 400 km de chaussées
- Près de 1 260 km de trottoirs
- Jusqu'à 1 700 personnes mobilisées pour une opération déneigement
- Environ 1 300 véhicules pour déneiger les rues de Québec
- 196 000 transports de neige
- 60 km de réseau cyclable
- Déneigement en régie : 55 %, en contrat privé : 45 %

## **AVRIL 2022**

Lors de l'assemblée générale annuelle (AGA) sept membres ont été élus dans le conseil d'administration : quatre femmes et deux hommes. On conserve la possibilité de coopter d'autres membres au sein du conseil d'administration jusqu'en mars 2023 inclusivement.

On a procédé à l'élection aux quatre postes d'officiers : présidente, vice-présidente, trésorière et secrétaire. On déplore le manque de nouvelles candidatures et même la perte d'un membre ce qui nous laisse à six administrateur.trice.s sur une possibilité de 11 membres.

M. Pierre Bégin a salué les membres de l'assemblée et les a remercié de leur collaboration durant ses six années au conseil d'administration du conseil de quartier. Les membres proposent une petite activité sociale pour souligner l'implication de M. Pierre Bégin.

Notre conseiller en consultations publiques nous a mentionné que les prochaines rencontres se tiendraient en présentiel au chalet Notre-Dame-des-Laurentides.

## MAI 2022

À propos de la Fête estivale de quartier NDL on souleva la possibilité qu'un budget spécial soit alloué pour l'organisation d'activités par le Conseil de quartier et on s'interrogea si en écoulait un conflit d'intérêt au regard des subventions allouées par le service des loisirs de la Ville. On a décidé de se renseigner davantage à cet effet auprès de la Ville et d'effectuer un suivi auprès du Conseil de quartier lors des rencontres à venir

Notre conseiller en consultations a précisé que le Conseil de quartier dispose d'un budget de 1 500,00 \$ par année alloué pour le fonctionnement du Conseil de quartier et qu'une partie de ce montant peut être utilisée pour l'organisation d'activités mais cet argent doit néanmoins être investi pour du travail effectué en adéquation avec les objectifs du Conseil de quartier. Il a ajouté qu'une demande additionnelle de financement peut être adressée à la Ville pour un montant pouvant s'élever jusqu'à 5 000,00 \$ par année pour servir à financer l'élaboration de projets d'initiatives.

La participation du conseil de quartier à cet évènement avant tout organisé pour les citoyens représente une occasion de faire la promotion du Conseil de quartier par le contact et le bouche-à-oreille

Concernant le prolongement de la rue de Bigorre, il a fallu une semaine pour faire disparaître la forêt située dans l'emprise de ce nouveau développement et aucune zone tampon n'a été préservée. Le constructeur a prévu de semer de nouveaux arbres afin de reboiser l'endroit. Une circulation intense de camions a créé beaucoup d'inconvénients pour les citoyens résidant dans ce secteur (soulèvement de poussière, machinerie lourde et bruyante...).

Un ingénieur de la Ville nous a informé que la coupe des arbres s'avère nécessaire pour le dégagement lié au branchement électrique résidentiel et qu'on recommande l'aménagement d'un fossé pour éviter des mises en demeure des nouveaux résidents envers les résidents actuels ainsi que l'aménagement d'un remblai pour les propriétés futures. Un fossé permettrait de capter les eaux de fond et de ruissellement et de certains drains mis en place avec les années par les résidents de la rue de l'Angelot. Le droit civil permet de rejeter une eau naturelle sur une propriété en aval, mais le fait de concentrer de l'eau dans un drain pourrait occasionner une problématique entre voisinages. Pour éviter cet enjeu, la Ville de Québec demande l'aménagement d'un fossé.

Pour faire suite à des commentaires reçus de la part de citoyens le Conseil a adopté une résolution pour demander à la Ville de fournir un suivi relatif au statut de la problématique entourant les problèmes de circulation routière et de sécurité cycliste et piétonnière pour les élèves du primaire constatés dans le quartier NDL à l'intersection du boulevard Henri-Bourassa et de l'avenue de la Rivière-Jaune / rue de la Durance.

Un citoyen a soulevé une problématique à l'effet que le lac Clément se révèle pollué par les sels de déglacage qui y sont transportés par les eaux pluviales s'écoulant dans le lac. Il mentionne que l'installation de pluviales pour rediriger l'eau ailleurs que dans le lac Clément pourrait permettre de résoudre ce problème. Plusieurs espèces de poissons seraient en train de disparaître de ce lac en raison de cette situation.

## **JUIN 2022**

On attendait des suivis à nos demandes sur la sécurité à certaines intersections, à la vitesse jugée trop rapide sur certaines rues, à des solutions proposées d'égouts pluviaux pour protéger le lac Clément, à l'installation de plus de panneaux d'affichage pour le service de loisirs de NDL, à une demande pour la construction d'une piscine intérieure municipale dans le nord de la ville, à une demande de structures pour faire de l'ombre au parc Notre-Dame-des-Laurentides...

On a seulement appris qu'il y a des études en cours sur ces préoccupations citoyennes.

Deux administratrices de notre conseil ont participé à une rencontre des administrateurs des conseils de quartier le 2 juin, réunion convoquée par l'équipe de consultation citoyenne pour prendre le pouls des administrateur.trice.s sur les améliorations à apporter au processus de consultation.

Considérant que le Conseil de quartier NDL siégeait au sein du comité organisateur de la fête de quartier NDL de l'été 2022, le Conseil s'est engagé par résolution à collaborer avec la Corporation de loisirs Notre-Dame-des-Laurentides pour l'organisation de l'événement, sa participation contribuant à l'objectif de faire connaître le Conseil de quartier et ses activités auprès des citoyens. Le Conseil a aussi offert pour 300\$ en aide à cette activité estivale en tant que partenaire

La situation du propriétaire des « Jardins vivaces » de Charlesbourg sur la rue George-Muir qui connaissait des démêlés avec la Ville en 2021 (celle-ci lui demandant d'arrêter son activité de production de terreau et de paillis) a connu un dénouement favorable en 2022 car la Ville a autorisé le propriétaire à poursuivre ses opérations. Le conseil de quartier avait manifesté son appui au propriétaire et une pétition en sa faveur avait circulé parmi des citoyens.

## **SEPTEMBRE 2022**

Un aménagiste et conseiller en développement économique pour la Ville de Québec nous a expliqué les raisons ayant motivé la coupe d'arbres jugée excessive par les citoyens dans le prolongement de la rue Bigorre.

Hydro-Québec a exigé au promoteur de déboiser 5 mètres le long de la ligne arrière des terrains et ces nouvelles exigences ont été mises en place à l'automne 2021 sans que la Ville puisse modifier cette directive. Le promoteur ayant pris l'engagement de conserver une bande boisée de 10 mètres auprès des voisins, avant que cette exigence ne soit en vigueur, a décidé conjointement avec la Foresterie urbaine et tous les autres services de la Ville impliqués de couper les arbres restants, de niveler le sol et de reboiser la bande de 10 mètres de façon à préserver la durabilité des plantations réalisées selon les nouvelles exigences d'Hydro-Québec, notamment en ce qui a trait aux raccordements électriques pour chacune des futures résidences.

La bande boisée étant localisée sur des terrains privés aucun organisme ne sera chargé de sa conservation et il sera du ressort des propriétaires de la maintenir en place. Aussi le contrat de vente et le certificat de localisation indiqueront au propriétaire leurs obligations ainsi que

la localisation de cette bande. L'expérience négative de ces mêmes exigences dans la section au sud de la rue Carré Aristote laisse présager peu d'espoir pour la subsistance d'une telle plantation arbustive.. On ne verra rien apparaître avant l'automne 2023, le temps que les nouveaux lots soient aménagés.

Les membres du Conseil ont fait un bref retour sur leur participation à la fête de quartier de NDL qui fut à leurs yeux un succès. Le Conseil de quartier a distribué près de 1 000 barbes à papa et environs 800 sacs de maïs éclaté. Ce fut une belle occasion pour le Conseil de se faire connaître et de discuter de ses activités auprès des citoyens du quartier bien que le but premier de la fête demeurait la réjouissance populaire.

L'organisateur de l'événement a remercié le Conseil de quartier et ses membres pour leur participation et leur a fait savoir qu'il lui fera plaisir de les accueillir de nouveau lors d'une prochaine édition.

Concernant l'intersection des rues de la Rivière-Jaune, Henri-Bourassa et de la Durance dont la Ville connaît la dangerosité, il ressort néanmoins qu'en raison du coût important estimé pour les travaux et l'absence d'accidents à cette intersection par rapport à d'autres pour lesquelles des interventions sont jugées prioritaires, aucune intervention n'est pour l'instant prévue par la Ville pour corriger la situation dans ce secteur.

## **OCTOBRE 2022**

Deux demandes d'opinion furent adressées au conseil de quartier :

-un projet de modification réglementaire vise à harmoniser les normes d'implantation d'un bâtiment principal avec l'implantation des bâtiments existants dans la zone 41016Hd. Le règlement en vigueur prescrit des normes d'implantation qui ne sont pas adaptées à l'implantation des bâtiments existants dans la zone, rendant ainsi plusieurs bâtiments dérogatoires protégés. (Voir page 9 pour les détails).

-un projet de modification réglementaire vise à harmoniser les normes d'implantation d'un bâtiment principal avec l'implantation des bâtiments existants dans la zone 41119Ha. Le règlement en vigueur prescrit des normes d'implantation qui ne sont pas adaptées à l'implantation des bâtiments existants dans la zone, rendant ainsi plusieurs bâtiments dérogatoires protégés. (Voir page 10 pour les détails).

Voici la réponse de la Ville concernant la demande à l'endroit de la sécurité piétonnière à l'intersection des rues de la Rivière-Jaune, Henri-Bourassa et de la Durance et faisant suite à la résolution 19-CA-22 du conseil d'administration du Conseil de quartier de NDL, adoptée le mercredi 1er mai 2019 :

*« L'intersection Henri-Bourassa/Rivière-Jaune/Durance possède trois approches géométriquement atypiques (en forme de Y) qui est liée à la construction de l'autoroute Laurentienne dans les années 60 (il y avait [sic] quatre approches à l'origine). Vers 1990, une bretelle sur l'approche nord de la rue Durance a été ajoutée. De plus, le contrôle de la circulation par des arrêts obligatoires à deux approches sur trois (approche sud - Henri-*

*Bourassa et nord - Durance) génère de la confusion entre les automobilistes même si la plupart des mouvements des véhicules ne sont pas conflictuels; l'approche ouest - Rivière-Jaune n'est pas contrôlée. Enfin, l'école secondaire Le Sommet à proximité et les arrêts du RTC à l'intersection sont des générateurs de déplacement actif et la sécurité piétonne doit être prise en considération.*

*Fait à noter, cette intersection n'est pas identifiée comme site accidentogène dans le cadre de la Stratégie de sécurité routière puisque l'accidentologie est faible*

*Un réaménagement de l'intersection pour augmenter la perception de sécurité entre les automobilistes, mais surtout pour sécuriser les déplacements piétons est envisagé à moyen ou long terme. Le viaduc de l'autoroute et la rivière Jaune sont deux contraintes physiques majeures qui limiteront les interventions.*

*À titre de première action, un arrêt obligatoire sera implanté sur l'approche ouest de la Rivière-Jaune afin d'éliminer la confusion entre les automobilistes accompagnés du marquage d'une ligne d'arrêt. Un corridor pour piétons sera également marqué sur cette approche, entre le trottoir et l'îlot de la bretelle de la Durance. Pour l'instant, il n'est pas possible de contrôler la bretelle de Durance pour sécuriser la traversée des piétons à cet endroit compte tenu de la géométrie, mais la circulation unidirectionnelle facilite le mouvement*

*Un sommaire décisionnel sera présenté au conseil d'arrondissement de novembre afin d'approuver l'ajout de l'arrêt obligatoire sur l'approche ouest de la Rivière-Jaune pour une implantation d'ici la fin de l'année courante. Le marquage sera cependant réalisé au printemps prochain compte tenu de la météo.*

*La signalisation demandée par la requérante, Attention à nos enfants, n'est pas adaptée pour sécuriser une intersection et lorsqu'en place sur certaines rues résidentielles, sont efficaces est pratiquement nulle. »*

Une autre réponse de la Ville concernant cette fois la vitesse sur la rue de la rivière-Jaune jugée trop haute par certains citoyens :

*« L'avenue de la Rivière-Jaune est rue principale au nord de la rue Jacques-Bédard et devient une rue dite résidentielle au nord de la rue des Écorces. La limite de vitesse a cependant été maintenue à 50 km/h pour des enjeux de crédibilité, tout en assurant la sécurité routière. En effet, la rue possède un dégagement latéral sécuritaire, l'occupation du stationnement sur rue est faible, elle est très longue et majoritairement sans courbe prononcée et possède un caractère plutôt rural. Il n'est donc pas prévu d'abaisser la limite de vitesse à 40 km/h. »*

## **NOVEMBRE 2022**

On a eu un début de solution par l'installation d'un nouvel arrêt obligatoire sur l'approche ouest de la rue de la Rivière-Jaune à son intersection problématique avec le boulevard Henri-Bourassa et la rue de la Durance. Aussi notre conseiller municipal, monsieur Éric Ralph Mercier, fera un suivi avec le Service de transport et de mobilité intelligente de la Ville concernant la circulation et la vitesse sur l'avenue de la Rivière-Jaune par suite de l'insatisfaction de la réponse reçue en octobre à ce sujet (voir à la page précédente).

Concernant le lac Clément et le ruisseau du Valet à son embouchure, on a contacté l'organisme AGIRO pour analyser la problématique de contamination et de dégradation de cet environnement hydrique. Un égout pluvial qui se rendrait à l'usine de traitement des eaux détournerait les sédiments et les sels de voirie et pourrait contribuer à ralentir la contamination. Notre conseiller municipal s'est engagé à écrire au directeur de l'arrondissement à ce sujet et à nous effectuer un suivi.

Une citoyenne résidant sur la rue Dorval a fait part d'un projet de construction résidentielle qui est projeté au nord de leur rue, projet qui avait été refusé en 2016, dans une zone boisée jusqu'à présent désignée comme un bassin versant sur la carte de la Ville. Mais il semblerait que cette limite ait été par la suite modifiée par la municipalité, celle-ci suggérant qu'elle peut contrôler l'écoulement des eaux de surface lors de la création d'une zone résidentielle.

Un changement de zonage sera toutefois nécessaire et il devra passer par une demande d'opinion auprès des citoyens qui ne comprennent pas que la Ville prône l'importance des arbres et de la nature tout en permettant de tels projets dans plusieurs secteurs boisés sur le territoire de la municipalité.

## **DÉCEMBRE 2022**

On a écrit au député de Chauveau, M. Sylvain Lévesque, pour lui proposer une rencontre en personne afin de discuter notamment d'un projet de piscine intérieure, voire de complexe multisports, dans la couronne nord de la Ville.

Par résolution, on a demandé à la Ville de repousser l'entrée en vigueur de son projet-pilote sur les modifications à l'horaire des séances du conseil municipal qui se déroulent présentement le premier et le troisième lundi du mois. Un changement de date pour le mardi ne nous convient pas à cause des obligations diverses des membres du conseil d'administration. On demandait à la Ville que ce changement d'horaire soit mis en place en septembre 2023 plutôt qu'en février 2023 ce qui donnerait le temps aux organisations et aux bénévoles d'ajuster leurs horaires.

Concernant une demande d'opinion sur la révision des pratiques et du fonctionnement des Conseils de quartier qui vise à refléter les meilleures pratiques participatives en cette matière. En raison des changements de cette politique, le Service de l'interaction citoyenne a entrepris une démarche de révision des pratiques et du fonctionnement des Conseils de quartier. On rappelle qu'à l'été 2022, lors d'un atelier participatif et d'un questionnaire en ligne, les administrateurs et les administratrices des conseils de quartier ont eu l'occasion de formuler des propositions et d'indiquer celles jugées prioritaires. Le 1<sup>er</sup> décembre dernier, il y a eu une séance d'information pour présenter une synthèse des résultats du questionnaire ainsi que les pistes d'actions proposées.

Les conseils de quartier sont maintenant invités à transmettre leur opinion sur les actions prioritaires découlant de l'analyse des résultats du questionnaire en ligne. Ils auront jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2023 pour transmettre à la Ville leurs recommandations.

## 7. PLAN D'ACTION 2022-2023

Les actions prévues par le Conseil de quartier demeurent les mêmes d'une année à l'autre:

Le partenariat en continu avec les organisations du quartier, notamment la Corporation des loisirs secteur Notre-Dame-des-Laurentides, la Corporation de développement communautaire du Grand Charlesbourg, la Maison des jeunes La Marginale, Parents-Secours ainsi qu'avec les autres Conseils de quartier;

La sécurité routière et piétonnière dans le quartier, en amélioration lente mais constante, suite à nos interventions et aux suggestions des citoyen.ne.s;

Une vigie sur le respect des balises quant aux nouveaux projets domiciliaires privilégiant la préservation de la couverture forestière;

Le transport en commun dans le nord du secteur qui bénéficie déjà du projet Flexibus;

La protection de l'eau du lac Clément et des rivières Jaune, Duberger et du Valet;

La promotion du Conseil de quartier pour attirer de la relève dans son administration;

Une information régulière sur la page Facebook du Conseil de quartier.

## 8. CONCLUSION

Même s'il n'était pas directement impliqué, le Conseil de quartier a suivi de près la saga de la tentative de sauvetage de la grande serre et de certains autres bâtiments de l'ancien Jardin zoologique du Québec du quartier Orsainville. Le dénouement tragique amenant la destruction de la serre au mois de janvier 2022 a déçu plusieurs citoyen.ne.s et plusieurs organisations.

Pour prendre connaissance des différents dossiers liés à la vie municipale affectant inévitablement la réalité du secteur Notre-Dame-des-Laurentides, les administrateur.trice.s invitent leurs concitoyen.ne.s à consulter les procès-verbaux, comptes rendus et rapports annuels du CQ Notre-Dame-des-Laurentides et du Conseil d'arrondissement de Charlesbourg sur le site Web de la Ville. (Voir les liens en page 4). On constate que des problématiques soulevées par le conseil de quartier tardent à être résolues et sont discutées régulièrement d'une année à l'autre.

**La venue de nouveaux administrateurs et administratrices rafraîchirait le conseil de quartier. L'ajout de participants serait bénéfique car le bénévolat rencontre ses limites dans le temps. Il faut obtenir de la relève pour assurer la survie d'un Conseil de quartier.**

\*\*\*

## 9. BILAN ET ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2022



Pour 2022, les principales dépenses du conseil de quartier CQ NDL se situent toujours au niveau de son fonctionnement. Cependant, le CQ NDL a contribué financièrement pour une première fois à la fête de quartier coordonnée par Loisirs NDL. La contribution financière a permis une belle visibilité au CQ NDL ainsi qu'à ses membres du CA qui étaient présents sur place.

Le conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides a commencé l'année 2022 avec un montant de 619,44 \$ en caisse.

La ville de Québec nous a versé une subvention de 1000 \$ et Desjardins nous a donné une ristourne de 0,68 \$ sur notre compte bancaire.

Notre budget de fonctionnement pour l'année 2022 a donc été de 1620,12 \$.

Nos frais de fonctionnement pour l'année se sont élevés à 1365,40 \$

Nous avons donc un solde, au 31 décembre 2022, de 254,72 \$

**Mélanie Guilmette**

Trésorière

27 février 2023

**CONSEIL DE QUARTIER DE NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2022**

ÉTATS FINANCIERS  
AU 31 DÉCEMBRE 2022

**BILAN**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2022**

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
<b>Actif</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Encaisse	<u>619,44</u>	<u>849,49</u>
<b>Passif et actif net</b>		
<b>Passif à court terme</b>	-	-
Créditeur	<b>0,00</b>	0,00
<b>Actif net</b>	<u>619,44</u>	<u>849,49</u>
<b>Total du passif et de l'actif net</b>	<u>619,44</u>	<u>849,49</u>

## ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2022

LE CONSEIL DE QUARTIER NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES

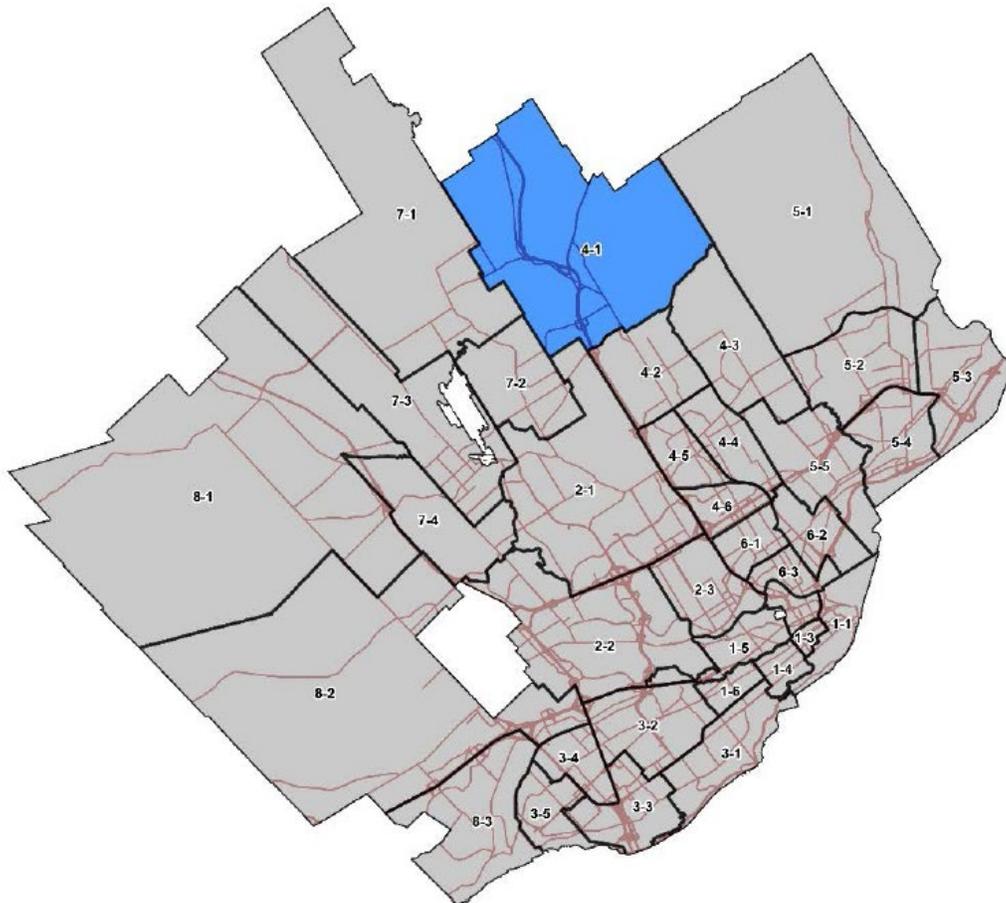
### ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Subvention — Ville de Québec (Fonctionnement)	1000,00	868,00
Autres subvention (Ristourne Desjardins))	0,68	0,60
Commandite	-	-
Produits de l'exercice 2022	<u>1000,68</u>	<u>868,60</u>
<b>Charges</b>		
Fonctionnement	1065,40	1098,65
Projet	300,00	-
Charges de l'exercice 2022	<u>1365,40</u>	<u>1098,65</u>
<b>Excédent des produits par rapport aux charges</b>	<b>254,72</b>	619,44
Actif net non affecté pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022	254,72	619,44
Radiation année antérieure	-	-
<b>Actif net non affecté au début de l'exercice</b>	<u>619,44</u>	<u>849,49</u>
<b>Actif net non affecté à la fin de l'exercice</b>	<u>254,72</u>	<u>619,44</u>

Mélanie Guilmette  
Trésorière 27 février 2023

## ANNEXE

### Le quartier Notre-Dame-des-Laurentides (4-1) (Section en bleu)



Le portrait sociodémographique et économique du quartier est disponible au lien ci-dessous. Comme les données du recensement datent de 2016 on présume une bonne augmentation de la population et du nombre de ménages depuis six ans.

[https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/portrait/quelques\\_chiffres/docs/Notre\\_Dame\\_des\\_Laurentides\\_Portrait.pdf](https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/portrait/quelques_chiffres/docs/Notre_Dame_des_Laurentides_Portrait.pdf)